

REGLEMENT TRAIL DU FORFELET

Article 1 : Organismes

Le **TRAIL DU FORFELET** est une course nature organisée par l'Athlétique Club Corcieux (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via l'adresse mail : s.amado@orange.fr ou par téléphone au 06.31.32.61.29.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le **TRAIL DU FORFELET** aura lieu le 03 novembre 2024 à Corcieux (départ du terrain de foot (route en face de l'entreprise Marcillat à Corcieux), il y aura la possibilité de se garer sur le parking de l'entreprise.

Le **TRAIL DU FORFELET** est un trail de 16 kms avec 500m de D+, le départ se fera à 9h30 (départ groupé). Il y aura un ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée. Un serre-file fermera la course.

Le retrait des dossards se fera la veille de la course (le 02 novembre 2024) de 16h00 à 18h00 ou le 03 novembre 2024 jusqu'à 30 minutes avant la course (retrait dans la salle du terrain de foot de Corcieux).

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

Catégorie d'âge : Le **TRAIL DU FORFELET** est ouvert à partir de la catégorie JUNIOR U20 (plus de 18 ans)

C'est parti pour le PPS !

Nous y sommes : **le 01/04/2024 le PPS est entré en vigueur** pour les épreuves de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Désormais les **NON licenciés FFA majeurs n'auront plus à produire de certificat médical** pour participer à un événement sportif.

Il leur faudra simplement effectuer le Parcours de Prévention Santé (pps.athle.fr) à l'issue duquel un

numéro PPS et une attestation PPS sera délivrée par la FFA (validité de 3 mois).

Les NON licenciés FFA majeurs, n'ont pas besoin de déposer le fichier PDF du PPS lors de leur inscription : **ils indiquent simplement leur numéro PPS et le système vérifie immédiatement sa validité auprès de la FFA.**

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire **(SI VOUS N'AVEZ PAS DE NUMERO PPS)**

- d'une licence Athlé Compétition, Athé Entreprise, Athé Running délivrée par la FFA, (Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via le-sportif.com
Aucune inscription ne se fera sur place.

Le tarif est de 16 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions (hors frais de dossier et assurance annulation (facultative)).

4-1 Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un

mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières (chemins, intersections), une équipe de secouriste (Croix Rouge d'Epinal) sera présente. Les services de secours (SDIS), SAMU, gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Stéphane DUFAYS (Agent de développement du Comité des Vosges d'Athlétisme) via des puces jetables intégrées au dossard. Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement/récompense

Le premier de chaque catégorie (homme et femme).

Les 3 premiers des 16 kms (homme et femme).

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnelles et/ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants qui auront pris l'assurance lors de leur inscription sur le-sportif.com seront remboursés de leur frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Autre information :

Les coureurs ne seront pas autorisés à être accompagnés de leur chien.